

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-26 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COBAS ET VILLE POUR  
L'INSTALLATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES  
ÉLECTRIQUES AU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE GUJAN**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Gujan, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la COBAS, la commune de Gujan-Mestras souhaite confier à la C.O.B.A.S, par une convention de partenariat, la réalisation de bornes de recharges électriques.

En effet, afin de bénéficier du programme de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) du SDEEG et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient d'anticiper l'installation des deux IRVE prévues dans le plan d'aménagement joint à la présente.

Le projet étant inscrit dans sa totalité dans le projet de réalisation du PEM, une convention de partenariat doit être établie entre la COBAS et la ville de Gujan-Mestras afin de pouvoir inscrire la prise en charge par la COBAS de la dépense à hauteur de 4000 euros nets de taxes conformément au devis joint en annexe et faire réaliser les travaux par le SDEEG.

Le projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, fixe les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Considérant que l'étude réalisée par le SDEEG a fait ressortir la commune de Gujan-Mestras comme territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur les parkings situés rue de l'Yser et rue Edmond Daubric et desservant la gare de Gujan,

Considérant que ces équipements sont prévus dans l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Gujan et qu'il convient d'harmoniser les IRVE sur le territoire de la commune.

Considérant que le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de fourniture et pose des IRVE,

Considérant que la maintenance et l'exploitation des IRVE sont entièrement prises en charge par le SDEEG, sans participation de la commune, ni de la COBAS,

Je vous demande:

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la commune de Gujan-Mestras et la C.O.B.A.S., relative à l'installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques au droit du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Gujan,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la-dite convention et tous documents relatifs à ce projet.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras